



Pourquoi et comment (re)planter du peuplier ?

**MANUEL
TECHNIQUE**

À DESTINATION
DES PROPRIÉTAIRES DE
TERRAINS POPULICOLES

EDITO

En 2013, nous avons édité avec le Groupement Forestier Champenois un guide à destination des agriculteurs “Vers une agriculture plus forestière”. C’est l’objectif de rendre agriculture et sylviculture plus proches - lever les idées préconçues, permettre aux agriculteurs de comprendre les productions sylvicoles et les acteurs de leur développement, et au final de décider d’embrasser aussi cette production - qui nous avait guidés.

L’Agriculture réapprend depuis quelques décennies à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. La diversification des exploitations agricoles est de plus en plus présente, qu’elle soit liée à la production alimentaire et énergétique, à la transformation des productions, à la pluriactivité de l’agriculteur. Produire du peuplier est une des voies de cette diversification mais elle ne s’improvise pas, d’où ce manuel et les formations associées.

La populiculture peut également présenter des complémentarités avec d’autres productions agricoles, en particulier d’élevage, que nous devons explorer.

Enfin, la filière, en développement dans notre département, est aussi un formidable atout pour nos territoires dont certains sont en recherche de renouveau. L’implantation d’entreprises, reconnues pour leur leadership, donner une réelle attractivité à notre Département. Il s’agit d’un facteur clé pour le succès de notre compétitivité et la construction de nouvelles opportunités.

Le GROUPEMENT CHAMPENOIS multiplie les initiatives, en particulier dans la filière peuplier, tant le potentiel est grand. Remembrement en partenariat avec le conseil départemental, projet de pépinière avec le groupe Charles Baltet, propositions de contractualisation...

Rappelons que la Champagne fut la première région productrice Française et qu’aujourd’hui deux industriels de premier plan sont installés dans notre département. Nous avons là une occasion unique de relancer cette formidable filière populicole, génératrice d’une économie forte et vertueuse au travers de circuits courts.

Il est clair que le chantier est immense car les propriétaires ont été démobilisés par la tempête de 1999 et le marasme sur les cours qui a suivi.

Il faut redonner l’envie, remobiliser, reconstruire toute une filière et offrir une alternative à certains agriculteurs en recherche de diversification.

Ce manuel permettra de fournir une trame à tous ceux qui de près ou de loin sont déjà concernés par le peuplier mais aussi à ceux qui entendent s’investir dans cette culture. Notre Groupement est en marche pour assurer une interface avec les bons interlocuteurs de la filière et relever le défi grâce à nos techniciens qui assureront le suivi et le conseil.

Avec la contribution de

Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT



Alain BOULARD
président de
la Chambre
d’agriculture
de l’Aube



Didier MARTEAU
président du
Groupement
Champenois





AUJOURD'HUI la populiculture redevient rentable avec l'installation d'usines de transformation dans le Grand Est

Cette relance est accentuée par la hausse du prix du bois mais aussi par les aides financières mises en place par les industriels et la Région, dans le cadre du Plan Régional Peuplier issu d'une démarche de l'interprofession. Un déficit de ressource est à prévoir et sa durée doit être limitée au maximum. Pour cela, il est important d'encourager, d'informer mais aussi de former les populiculteurs du territoire pour atteindre la performance technique et la production de bois de qualité.

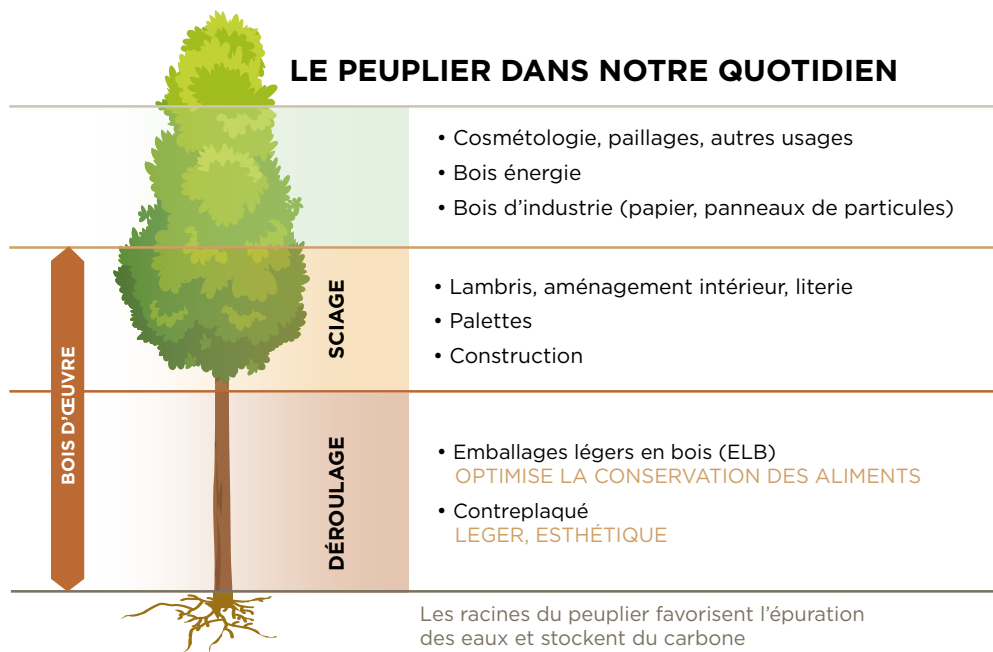
Ce manuel technique a été construit pour sensibiliser les propriétaires aux investissements et à la rentabilité attendue pour une plantation, accompagner les populiculteurs et améliorer leurs pratiques.

Pour alimenter les usines locales, notre gisement doit se spécialiser dans la production de bois de qualité type déroulage, c'est-à-dire un bois jeune et bien entretenu. Le tronc doit être cylindrique et rectiligne sur 6 à 7 mètres de hauteur et ne doit pas présenter de nœuds et de branches. Il est aussi préférable que le bois soit de couleur claire.

Ces critères permettent de bien vendre le bois.

État du peuplier	Prix indicatif
Peuplier malade depuis plusieurs années - Peuplier mal entretenu Le bois est mort - Cultivar non adapté à la station	< 25 €/m ³
Peuplier avec des défauts de gestion	25-37 €/m ³
Peuplier entretenu - Le cultivar est moyennement productif Le cultivar n'est pas adapté à la station	37-45 €/m ³
Peuplier entretenu - Le cultivar est productif - Cultivar n'était pas adapté à la station	> 45-55 €/m³

LE PEUPLIER DANS NOTRE QUOTIDIEN



INTRO

Ce manuel comporte deux parties.

L'une relative aux reboisements (parcelle déjà forestière) et aux boisements (changement d'usage d'une parcelle). Il s'agit le plus souvent de terres agricoles.

L'autre relative à l'agroforesterie qui est un régime mixte pour une parcelle qui est en partie boisée mais qui conserve un usage agricole.

Pour le changement de destination d'une parcelle agricole vers un usage sylvicole, un avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement peut-être nécessaire. Cela est aussi le cas en présence d'une, ou de plusieurs zones humides.

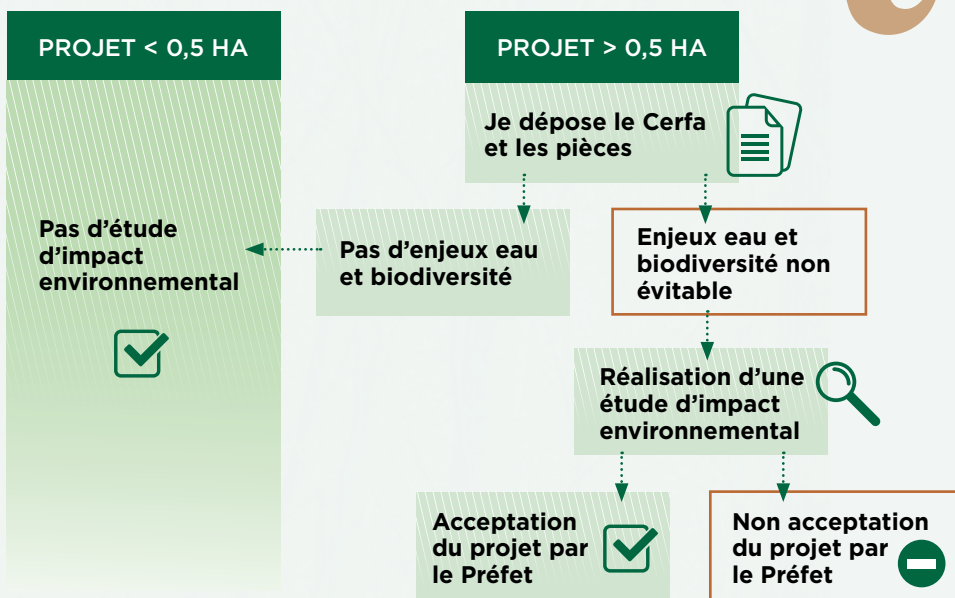
Toute plantation de peupliers de plus de 0,5 ha doit faire l'objet d'une demande dite « au cas par cas » aboutissant à une décision (prise sous 35 jours) de soumission, ou non, à étude d'impact en application de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Pour ce faire, il est nécessaire de remplir le Cerfa 14734-03 récupérable avec sa notice explicative ici : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/demarches-r67.html>.

Les principaux critères d'évaluation sont la taille du projet et la sensibilité de milieu qui accueillera le projet (zone Natura 2000, ZNIEFF type 1, zones humides...). Le dépôt d'une demande « au cas par cas » doit tenir compte et anticiper les enjeux présents localement. Il convient par conséquent :

- d'anticiper la demande au moins un an à l'avance,
- de consulter vos référents pour juger des éventuels enjeux environnementaux,
- de consulter vos référents de manière à optimiser le calendrier et/ou éviter les impacts éventuels dès le départ.

POINT RÉGLEMENTAIRE



COMMENT (RE)BOISER correctement une peupleraie ?

ÉTAPE

1

DIAGNOSTIC DE SOL ET CHOIX DU CULTIVAR

OBJECTIF : Permet d'accéder à une bonne rentabilité et de limiter les risques sanitaires

Le sol

Le peuplier a besoin d'un sol aéré et d'une bonne disponibilité en eau en été

➤ *Un diagnostic du sol doit être fait par un professionnel pour être assuré que la variété de peupliers choisie soit parfaitement adaptée aux conditions locales.*

Le cultivar (variété)

Le cultivar doit figurer sur la liste régionalisée du Ministère de l'Agriculture accessible ici : *Liste Régionalisée, juillet 2020-juin 2022* sur peupliersdefrance.org.

Les cultivars suivants sont à éviter pour :

- Fragilité sanitaire : i 214, Triplo, Polargo
 - Qualité / croissance insuffisantes : A4A, Dorskamp, Blanc Poitou, Fritzi Pauley, Flevo
- Au-delà de 2 ha, il est vivement conseillé de varier les cultivars.

ÉTAPE

2

PRÉPARATION DU SOL

OBJECTIF : Obtenir une surface propre en supprimant les rejets et rémanents des peuplements précédents

Il n'est pas nécessaire de dessoucher, il faut replanter sur la même ligne que précédemment, les souches existantes se dégraderont et retourneront au sol.

ÉTAPE

3

PLANTATION ET PROTECTION

Quand planter ?

L'opération doit être réalisée en hiver, entre fin novembre et début avril, en fonction des conditions météorologiques. En cas de plantation tardive, il faut s'assurer que les plançons ont été gardés en chambre froide.

Le plançon

C'est une tige de 4 à 5 m, sans racine, qui tient le rôle de grosse bouture. Il doit être sain avoir une bonne rectitude basale. Privilégier les types A2 (circonférence comprise entre 10 et 12 cm à 1 m de haut). Au-delà de 3 ha, il est préférable d'utiliser différents types de cultivars en s'assurant qu'ils correspondent toujours bien à la station.

Schéma de plantation

Pour un renouvellement de peupleraie, et de manière générale, on plante les arbres en 7x7 mètres pour une densité de 204 arbres/ha. Pour les boisements de première génération, ils pourront être plantés en 6x6 mètres, soit 277 arbres/ha, conduits sur 15 ans. Le schéma en 8x8 mètres est obsolète puisqu'il est fait pour des peupliers de plus de 15 ans avec un volume important. Cela ne convient pas pour une valorisation en déroulage. Planter les plançons dans un sol bien travaillé sur 1 mètre de profondeur. Bien tasser le sol pour maintenir l'arbre.

Outils

La plantation se fait avec des outils adaptés pour ne pas mélanger les différents horizons du sol. Il faut simplement les décompacter. Les parois des fosses, si elles sont faites à la tarière, ne doivent pas être lissées pour garantir le développement du système racinaire de l'arbre.

➤ *Utiliser des mèches hélicoïdales ou des obus à ailettes. Les barres à mines et les obus lisses sont à proscrire.*

Protection contre les cervidés

Protéger les arbres à l'aide de protections individuelles. Ces dernières devront impérativement être retirées et recyclées lorsque l'arbre commence à être compressé. Si des grands cervidés sont présents, il est fortement recommandé de clôturer la parcelle avec du grillage lourd. La hauteur sera à déterminer selon qu'il s'agisse de chevreuils ou de cerfs élaphe.

Attention,
une mauvaise
plantation peut
prolonger la
rotation de 2 à
3 ans minimum !

COMMENT entretenir sa plantation ?

■ TAILLE DE FORMATION ET ÉGOURMANDAGE DES PEUPLIERS

Egourmandage

Opérations permettant de retirer les branches basses. (max. 2m de haut). Il se fait la première année de l'implantation, jusqu'à 4 ans selon les besoins, au mois de mai avant lignification des branches. Il permet d'anticiper et réduire l'importance des futures opérations d'élagage.

Taille de formation

Opération permettant de retirer les fourches ou les branches affectant la rectitude de l'arbre. L'objectif est de conserver qu'une flèche principale.

OBJECTIFS : Donner de la rectitude au tronc. Disposer d'une plus grande longueur de qualité apte à être fortement valorisée.

Quand faire ces opérations ?

Le plus tôt possible pour limiter la déformation de l'arbre et parce que les branches fines cicatrisent plus facilement ;

- La période février-mars est la plus propice, l'hiver permet de bien distinguer les branches.
- Les périodes de gel sont à éviter pour la cicatrisation de l'arbre.

À quelle fréquence ?

La taille de formation est réalisée en moyenne 3 fois en parallèle des premières opérations d'élagages. L'opération se fera avant tout en fonction de la croissance du cultivar choisi.

■ ÉLAGAGE DES PEUPLIERS

Élagage

Opération permettant d'enlever les branches basses au fil de la croissance de l'arbre. L'élagage se fait jusqu'à 50% de la hauteur de l'arbre et doit d'obtenir une grume d'au moins 7m sans nœud et sans ride sur l'écorce.

OBJECTIF : Obtenir un fût sans branche ni nœud sur 6 à 7 mètres de fût et augmenter la qualité à l'usinage.

Quand réaliser l'opération ?

Entre mi-juin et fin août. Il peut être envisageable de le faire jusqu'à mi-septembre si les conditions météorologiques le permettent. À cette période l'élagage peut endommager les arbres car la cicatrisation est plus lente.

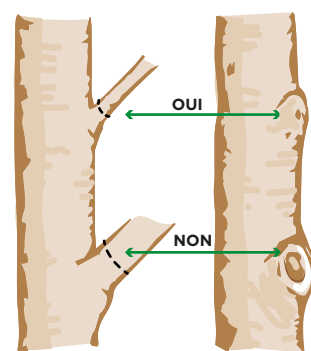
À quelle fréquence ?

- Le 1^{er} élagage doit être fait dès que l'arbre dispose d'un diamètre de 15-20cm à 1.30 m de hauteur (hauteur de bras). Cela correspond en général à la deuxième année après l'implantation

- Le second élagage intervient entre la 3^{ème} et la 4^{ème} année, lorsque l'arbre fait environ 40 de diamètre toujours à 1.30 de hauteur
- Le troisième élagage intervient entre la 6^{ème} et 7^{ème} année, lorsque l'arbre fait environ 50 cm de diamètre toujours à 1.30 de hauteur.

Comment ?

Ne pas laisser de chicot et ne pas entamer l'arbre à la coupe ; pour cela il faut enlever les branches en laissant 0,5 à 1 cm de bourrelet. Un équilibre est à trouver pour ne pas stresser l'arbre qui développera alors des gourmands.



■ ENTRETIEN DU SOL

OBJECTIF : Supprimer la végétation herbacée et arbustive concurrente des peupliers pour en faciliter la croissance.

Quand réaliser l'opération ?

L'entretien des sols est à faire au printemps.

À quelle fréquence réaliser l'opération ?

Il est à effectuer annuellement tant que la lumière arrive au sol. À la fermeture du couvert forestier l'entretien peut-être fait tous les 2 à 3 ans si besoin. Vers 8/10 ans les entretiens du sol cessent. Laisser un sous-étage, sans entretien, permet de tendre vers

un écosystème forestier classique mais peut-être gênant pour effectuer les travaux d'entretien. Lors du renouvellement de la peupleraie après la coupe le sous étage est difficile et couteux à exploiter.

Comment réaliser l'opération ?

Le cover-crop ou le disquage sont conseillés. Ils sont à réaliser en deux passages : dans un sens puis en croisant dans l'autre sens, à une profondeur de 15cm. Le broyage ne permet qu'un entretien esthétique et encourage la végétation concurrente de croître ; il n'est pas conseillé car il encourage l'usage de désherbant chimique dont on doit se passer.

■ DÉSHERBAGE

OBJECTIF : Enlever la végétation concurrente au pied de l'arbre.

Quand réaliser l'opération ?

À réaliser les deux premières années seulement.

Comment le réaliser ?

Privilégier le désherbage mécanique ou la pose de paillage (toiles végétales). S'il est chimique, il est à réaliser que sur 1 à 2m² autour du plant. L'utilisateur doit posséder un certificat Certiphyto, ne jamais traiter à moins de 5 mètres de cours d'eau et tenir compte d'un éventuel zonage environnement.

Le saviez-vous ?

Les peupleraies sans sous-étage sont marquées par une forte richesse d'espèce de mégaphorbiaies. Si on veut favoriser ces espèces exigeantes en lumière et en azote le cycle populicole doit être court. Les rotations de 15 ans valorisent cette biodiversité et permettent de produire une bonne qualité de bois.

(A. Berthelot et al, 2007)

A. Berthelot et al., « Biodiversité floristique, entomologique et ornithologique des vallées alluviales de Champagne-Ardenne : Rôle de l'antécédent historique et de l'intensité des entretiens de peupleraies, en interaction avec la station et en référence aux habitats forestiers et prairiaux sub-naturels. Rapport intermédiaire d'activités », report, irstea, 2007.



■ PRINCIPALES ÉTAPES DE BOISEMENT, REBOISEMENT D'UNE PARCELLE AVEC DU PEUPLIER

Optionnel pour reboisement	Année N - 2	Étude de faisabilité et de rentabilité du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Choix de mes modalités de production et de vente • Demande d'étude au cas par cas si plantation > 0,5 h • Diagnostic zone humide si la parcelle préalable est une prairie 				
	(Année N - 1)	Montage étude d'impact environnementale si demandée par les instances réglementaires				
Boisement - reboisement	Année N	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic sol • Choix du/des cultivars et comparaisons des fournisseurs 				
	Année N	Préparation parcelle et sols Plantation en automne - hiver au plus tard (hors période de gel et d'inondation)				
	Année	Circonférence indicatrice à 130 cm	Printemps	Été	Automne	Hiver
	N+1	≈ 15 cm	Égourmandage en dessous de 2 m Entretien du sol Désherbage			Taille de formation
	2 ^{ème} / 3 ^{ème}	≈ 20/30 cm	Entretien du sol Désherbage	Élagage sur 50% de la hauteur de l'arbre (≈ <2-3 m)		Taille de formation si nécessaire
	4 ^{ème} / 5 ^{ème}	≈ 40cm	Entretien du sol	Élagage sur 40% de la hauteur de l'arbre (≈ <4-5 m)		Taille de formation si nécessaire
	6 ^{ème} / 7 ^{ème}	≈ 50 cm	Entretien du sol	Élagage sur 40% de la hauteur de l'arbre (≈ <6-7 m)		
	8 ^{ème} / 10 ^{ème}	>50 cm	Entretien du sol			
10 ^{ème} / 15 ^{ème}	Poursuivre le suivi sanitaire de la parcelle					
15-18 ans	Récolte					

LE PEUPLIER, quels coûts, quelle rentabilité ?

■ COÛTS DES INTERVENTIONS

Il existe de nombreux itinéraires techniques qui sont fonction de la station et du cultivar choisi. Voici une estimation des coûts d'intervention pour une rotation de 15 ans et une densité de 204 plants/ha :

En moyenne
une peupleraie
coute entre
4500 et
5500 €/ha

Interventions	Prix
Préparation du sol - <i>Prix dépendant de la présence de rémanents</i>	300 à 800 €/ha
Fourniture	5 €/plant soit 1020 €/ha
Plantation	700- 800 €/ha
Protection - <i>Comprends la fourniture et la pose</i>	200 €/ha
Taille de formation 1 année 1	200 €/ha
Taille de formation 2 et élagage 1 année 2 (circonférence 25-30cm)	200 à 300 €/ha
Taille de formation 3 et élagage 2 année 4 (circonférence 40cm)	250 à 400 €/ha
Élagage 3 année 6 (circonférence 50cm)	500 à 600 €/ha
Broyage	200 €/ha/année de broyage
Désherbage année 1 et 2	400 €/ha

■ LES AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES

La filière peuplier et la Région Grand Est se mobilisent pour encourager le renouvellement et l'extension des peupleraies. Pour cela, des aides financières sont disponibles. Conditions actuelles (janvier 2022) - sous réserve des aménagements en attente

	Région Grand Est « Merci le peuplier »	Région Grand Est « Aide élagage »
Conditions éligibilité	Replantation de 0,5 ha minimum - Certification PEFC	Peuplement de 9 ans maximum éligible
Document de gestion demandé	Oui	Oui
Montant possible	2,5 €/plant de la part de l'industriel 2,5€/plant de la part de la région *	40% de : -400 €/ha maximum au 1 ^{er} élagage -500 €/ha maximum au 2 nd élagage

* Plafond de 2 000€, soit 4 ha maximum subventionnables

■ LES AIDES FISCALES DISPONIBLES

La défiscalisation est un autre élément pouvant améliorer la rentabilité des peupleraies.

	DEFI travaux	Exonération sur les successions	Exonération taxe foncière*	Exonération IFI	Impôts sur le revenu*
Conditions éligibilité	> 10 ha sauf si travaux faits par coopérative	Certificat à solliciter à la DDT	Demande à faire au CDIF	Patrimoine >1,3 millions €	
Document de gestion demandé	Oui	Oui	Non	Oui	
Montant possible	Crédit d'impôt de 18 à 25%	Abattement au ¾	10 ans	Abattement des ¾	10 ans

* Pour boisement et reboisement

■ SCHÉMA THÉORIQUE PEUPLERAIE MODERNE RÉVOLUTION À 17 ANS

Schéma classique 204 plants / ha 7m x 7m

	Coût de constitution à l'HA	aide possible	défiscalisation * en crédit d'impôt	solde à charge
	€ HT / ha	€ HT / ha	€ HT / ha	€ HT / ha
opération				
fourniture des végétaux	918 €	694 €	125 €	916 €
plantation	816 €			
désherbage n	120 €		22 €	98 €
broyage n	150 €		27 €	123 €
désherbage n +1	120 €		22 €	98 €
broyage n +1	150 €		27 €	123 €
égourmangage	306 €		55 €	251 €
broyage n +2	200 €		36 €	164 €
égourmangage	306 €		55 €	251 €
broyage n +3	150 €		27 €	123 €
broyage n +4	150 €		27 €	123 €
broyage n +6	150 €		27 €	123 €
élagage à 4m	612 €	245 €	110 €	257 €
broyage n +7	150 €		27 €	123 €
élagage à 6m	816 €	326 €	147 €	343 €
TOTAL	5 114 €	1 265 €	733 €	3 116 €
récolte à terme n +17	244,8 €	m ³		
prix moyen estimé sous 5 ans	60€/m ³		pourrait évoluer davantage	
récolte ha	14 688 €	fiscalité quasi nulle sur les revenus assise sur le revenu cadastral		
solde après dépenses	11 572 €			
rapport annuel	681 €			
rentabilité sur investissement	21,85%			

* particuliers et groupements forestiers (pas de société d'exploitation au réel)

LE PEUPLIER, une formation pour faciliter le projet



Le peuplier, une formation pour faciliter le projet

Le peuplier fournit un matériau écologique à une filière capitale dans notre pays (contreplaqué, emballage alimentaire...). Pourtant il est en crise depuis plusieurs années. Pour y faire face la Chambre d'agriculture et le CNPF lancent la formation «plantons du peuplier». Elle vise à maintenir les peupleraies et sécuriser les approvisionnements en bois pour que les filières industrielles perdurent voire se développent (emploi local, circuit court), dans un contexte où les enjeux à la fois économiques, sociaux, paysagers et environnementaux sont importants.

Objectif de formation

- Découvrir les différents itinéraires techniques populicoles existants
- S'informer sur les aides de la filière, accéder à une bonne rentabilité et produire un bois de qualité conforme aux attentes des industriels

Public concerné et zone géographique (pré-requis des stagiaires)

Chefs d'exploitation agricole de l'Aube et départements limitrophes

CONTACT : tiffany.gomez@aube.chambagri.fr

L'AGROFORESTERIE POPULICOLE, une autre voie de production

L'agroforesterie permet de mettre à contribution les terres agricoles afin de produire du bois de peuplier. Cette méthode n'est pas à confondre avec un boisement de terre agricole : ici le statut de la parcelle reste agricole. C'est toutefois une voie de production à faible densité car elle est couplée à une production agricole. Pour envisager de produire du peuplier de cette façon on estime qu'il faut une surface accueillant au minimum 100 arbres sur l'ensemble de la parcelle.

■ QUELLE COMPATIBILITÉ RÉGLEMENTAIRE ?

Politique Agricole Commune

Pour implanter du peuplier en agroforesterie sur des terres agricoles des réglementations sont à respecter vis-à-vis de la densité par hectare, de la période de taille et d'élagage et des mesures agro-environnementales. Ces obligations sont à prendre en compte pour bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

	Règlementation	Objectif
BCAE	Pas de taille d'arbre entre le 01/04 et le 31/07	Accès aux aides PAC
PAC	Densité maximale 100 arbres/ha	Accès aux aides PAC
Natura 2000	Se référer au DOCOB, animateur du site, réglementation	Validation de planter
MAEC	Il n'est pas possible d'implanter du peuplier en agroforesterie sur les parcelles engagées en MAEC	Conserver les MAEC

Vigilance à l'implantation

L'agroforesterie ne change pas le statut de la parcelle, il n'y a donc pas d'intervention de la DREAL pour une étude au « cas par cas ». Toutefois on s'engagera à vérifier l'absence d'espèces prairiales sensibles avant d'implanter les arbres ; via un inventaire des espèces et une détermination des associations végétales.

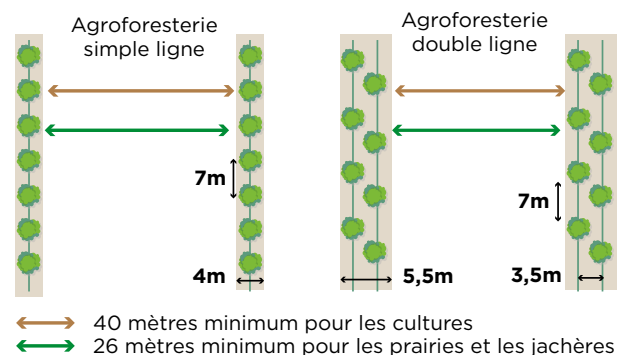
De même, si la parcelle est en fermage l'autorisation du propriétaire pour planter des arbres est requise.

■ INFORMATIONS TECHNIQUES

Schéma technique

Le schéma technique et la densité ne sont pas les mêmes qu'en peupleraie car il faut ici s'adapter à la production agricole.

Deux modèles peuvent être envisagés :



Itinéraire technique

Les techniques de boisement et d'entretien précédemment détaillés sont à appliquer au peuplier agroforestier. Le milieu ouvert induit une pousse de l'arbre plus rapide et plus importante ; il est nécessaire de suivre et d'entretenir dynamiquement les arbres pour produire des arbres qualitatifs.

En revanche les périodes d'interventions peuvent être décalées dans le temps selon la nature de la culture en place :

Type de culture	Période
Culture	Pas de taille ni d'élagage des arbres entre le 01/04 et le 31/07
Prairie temporaire	Pas de taille ni d'élagage des arbres entre le 01/04 et le 31/08
Jachère	Pas de taille ni d'élagage des arbres entre le 01/03 et le 31/08
Prairies permanentes	Pas de taille d'arbre entre le 01/04 et le 31/08

Surface parcellaire

Pour implanter 100 arbres minimum sur une parcelle en culture avec un écartement de 40 mètres il faut une surface minimum de 3 ha. Pour les prairies et les jachères, avec un écartement de 26 mètres, il faut 1,5 minimum de surface.

Sur une parcelle en culture l'alignement d'arbres doit suivre l'orientation nord-sud pour ne pas faire de l'ombre à la culture. Pour les jachères et prairies il n'est pas nécessaire de prendre en compte l'orientation.

POINT FINANCIER ET FISCAL

Dans la région Grand Est les aides agroforesterie ne sont pas activées. La parcelle agroforestière est en statut agricole donc soumise au régime fiscal agricole

Micro BA	Réel
Chiffre d'affaires < 85 000 € HT sur 3 ans → Abattement de 87 % sur une moyenne triennale de leurs recettes, soit une imposition sur les 13 % restant de cette moyenne	Chiffre d'affaires < 250 000 € → Pas d'imposition sur la plus-value 250 000 € < Chiffre d'affaires > 350 000 € → Imposition partielle selon un barème Chiffre d'affaires > 350 000 € Imposition à la vente faite sur la plus-value à taux proportionnel de 34,5 % avec les prélèvements sociaux

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le peuplier ne consomme pas plus d'eau qu'une prairie ou qu'une forêt de chêne
- Il a la capacité d'absorber 16 fois plus de nitrate qu'une prairie et permet de dépolluer l'eau.
- Le peuplier est capable de décontaminer les sols en cadmium et en zinc grâce à un procédé de phytoremédiation
- Un hectare de peupliers capte 14 tonnes de CO² par an, soit l'équivalent de ce que rejette une voiture moyenne pour parcourir 110 000 km



CONTACTEZ LES PROFESSIONNELS
de la filière grâce à l'annuaire peuplier de France :
Site internet : <https://peupliersdefrance.org/fr/annuaire>



garnica

Challenge the ordinary

«Depuis sa fondation en 1941 en tant que scierie à La Rioja (Espagne), Garnica a été un pionnier dans l'exploration de nouvelles méthodes pour gérer et exploiter judicieusement les ressources naturelles, et pour fabriquer des solutions de contreplaqué d'exception. Notre objectif est de proposer un produit extraordinaire grâce à un modèle de production unique, basé sur la durabilité et sur l'innovation. L'implantation d'une usine de déroulage sur Troyes marque une nouvelle étape de notre développement que l'on souhaite durable et en symbiose avec les territoires, c'est pourquoi Garnica a contribué à la réalisation de ce manuel technique».

Garnica Troyes 1 rue de Varsovie - 10300 Sainte-Savine
Tél : 06 30 97 58 93 - forestier.troyes@garnica.one - **garnica.one**



Chambre d'agriculture de l'Aube
2 bis rue Jeanne d'Arc - CS44080
10014 Troyes Cedex
Tél : 03 25 43 72 72
aube.chambre-agriculture.fr



Groupelement Champenois
ZAC de l'Ecluse des Marôts
10800 Saint-Thibault
Tél. 03 25 72 33 77
groupelementchampenois.fr



Le Département - Hôtel du Département
2 rue Pierre-Labonde - BP 394 - 10026 Troyes cedex